

Unité de représentation.—En même temps que le nombre de membres de la Chambre des Communes croissait régulièrement depuis la Confédération, l'unité de représentation—un soixante-cinquième de la population du Québec, dans ses frontières de 1911—s'est aussi augmentée après chaque recensement, en raison du grossissement de la population de la province de Québec. Les unités de représentation déterminées par les recensements décennaux effectués depuis la Confédération s'établissent ainsi qu'il suit: 1871, 18,331 personnes, 1881, 20,908; 1891, 22,901; 1901, 25,368; 1911, 30,819; 1921; 36,283; et 1931, 44,186, soit un-soixante-cinquième de la population du Québec à l'exclusion de l'Ungava.

La redistribution de 1931.—La population du Québec en 1931, sans compter le territoire rattaché (2,177 âmes) à cette province selon les dispositions de la loi d'extension des frontières (1912), est de 2,872,078 habitants, total qui, divisé par 65, donne une unité de représentation de 44,186. Le quotient que l'on obtient en divisant la population de chaque province telle que déterminée par le recensement par 44,186 indique le nombre de députés qui revient à chacune, exception faite toutefois de cas où s'appliquent les dispositions du paragraphe 4, article 51, de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et des modifications y apportées en 1915. Le nombre de députés tel que déterminé par les recensements de 1931, 1921 et 1911 figure au tableau 8.

8.—Nombre de députés des Provinces et Territoires du Canada siégeant aux Communes, tel que fixé par les recensements de 1931, 1921 et 1911.

Province.	Recensement de 1931.			Recensement de 1921.			Recensement de 1911.		
	Popula- tion.	Quotient basé sur l'unité (44,186).	Représen- tation.	Popula- tion.	Quotient basé sur l'unité (36,283).	Représen- tation.	Popula- tion.	Quotient basé sur l'unité (30,819).	Représen- tation.
I. P.-E.....	88,038	1-99	4	88,615	2-44	4	93,728	3-04	4
N.-E.....	512,846	11-61	12	523,837	14-44	14	492,338	15-98	16
N.-B.....	408,219	9-24	10	387,876	10-69	11	351,889	11-42	11
Ont.....	3,431,683	77-66	82	2,933,662	80-86	82	2,527,292	82-00	82
Man.....	700,139	15-85	17	610,118	16-82	17	461,394	14-97	15
Sask.....	921,785	20-86	21	757,510	20-88	21	492,432	15-98	16
Alta.....	731,605	16-56	17	588,454	16-22	16	374,295	12-41	12
C.B.....	694,263	15-71	16	524,582	14-46	14	392,480	12-74	13
Québec (sans le Nouveau Québec)...	2,872,078	65-00	65	2,358,412	65-00	65	2,003,232	65-00	65
Totaux...	10,360,656	-	244	8,773,066	-	244	7,189,080	-	234
Québec (Nou- veau Québec)	2,177 ¹	-	-	2,253 ¹	-	-	2,544 ¹	-	-
Yukon.....	4,230	-	1	4,157	-	1	8,512	-	1
T. du N.O....	9,723	-	-	7,988	-	-	6,507	-	-
M. R. du Can.	-	-	-	485	-	-	-	-	-
Canada..	10,376,786	-	245	8,787,949	-	245	7,206,643	-	235

¹ Population du territoire rattaché à la province de Québec en vertu des dispositions de la loi de l'extension des frontières (1912) dont la population, selon les dispositions du paragraphe A, article 2, de ladite loi, n'est pas comptée avec la population de la province lorsqu'il s'agit de fixer l'unité de représentation.

L'état ci-dessous donne l'application des dispositions du paragraphe 4, article 51, de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (voir p. 76) à l'Île du Prince-